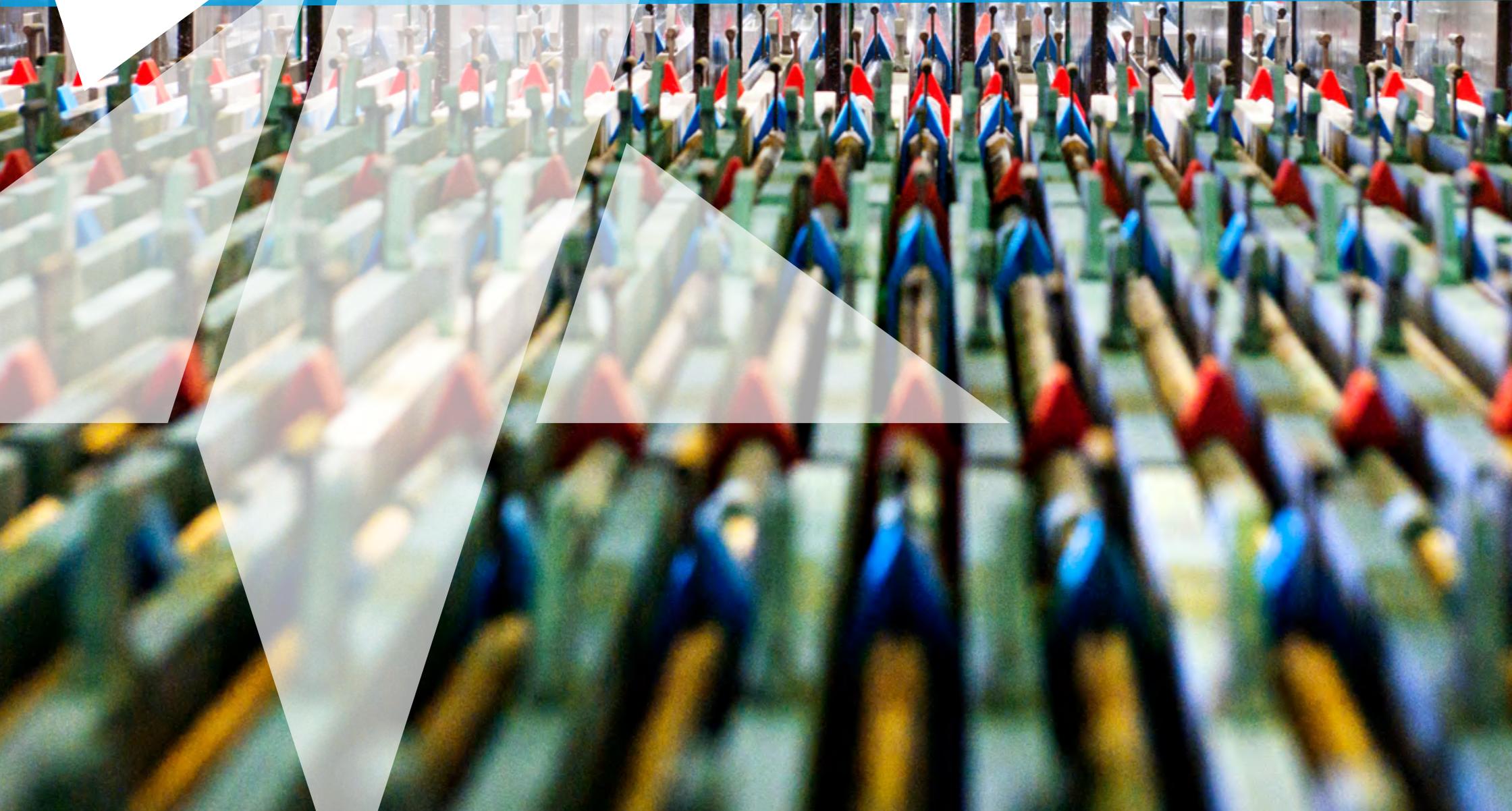




# Code de conduite professionnelle



# Table des matières



<b>INTRODUCTION DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	<b>3</b>	<b>NOS ENGAGEMENTS RESPECTIFS</b>	<b>10</b>
<b>LES VALEURS DE NYRSTAR</b>	<b>4</b>	• Respect mutuel	12
<b>QUELLE EST LA SIGNIFICATION DU CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE POUR VOUS</b>	<b>5</b>	• Protection de nos données personnelles, gestion des données confidentielles	12
<b>NOS ENGAGEMENTS ENVERS LA SOCIÉTÉ</b>	<b>6</b>	• Conflits d'intérêt	13
• Respect des droits de l'Homme	6	• Signalement des violations, transmission des préoccupations et garantie de l'absence de représailles	13
• Une chaîne d'approvisionnement durable et éthique	7	<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>14</b>
• Sécurité, santé, environnement et communauté	7		
• Conformité aux lois et réglementations locales et mondiales	8		
- Concurrence loyale et respect des lois antitrust	8		
- Anticorruption, cadeaux et marques d'hospitalité	9		
- Comptabilité exacte, fraude, blanchiment d'argent et vol	9		
- Examen des sanctions et contrôles des exportations	9		



## INTRODUCTION DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chez Nyrstar, nous produisons des quantités importantes de ressources essentielles, telles que le zinc et le plomb. En tant que société internationale d'exploitation minière et métallurgique, nous pensons qu'il est crucial de mener nos opérations de manière compétitive et avec un haut niveau d'expertise, tout en adoptant une conduite responsable et en assurant une chaîne d'approvisionnement durable. Cela signifie que nous menons nos activités selon des normes éthiques élevées et dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Notre Code de Conduite des Affaires (« le code ») est conçu pour être le point de référence central qui définit nos principes d'entreprise et l'éthique commerciale que nous attendons de nos employés, fournisseurs, sous-traitants, consultants et autres partenaires commerciaux. Il définit la manière dont nous menons nos activités sur le plan juridique, éthique et concurrentiel, ainsi que la manière dont nous nous traitons les uns les autres. Nous sommes pleinement conscients de notre rôle social et de nos engagements envers nos employés, nos partenaires commerciaux et les communautés au sein desquelles nous opérons. Le Code est donc un moyen important de protéger la réputation future et le succès de Nyrstar. Par conséquent, la mise en œuvre des principes, pleinement soutenus et contrôlés par l'équipe de direction, est une priorité stratégique.

Prendre la bonne décision n'est pas toujours facile, il peut arriver que l'on soit sous pression ou incertain de la marche à suivre. Pour favoriser un environnement de confiance, chacun d'entre nous doit se sentir libre de poser des questions, de partager des idées et d'exprimer ses préoccupations. Nous tenons à souligner que nous ne tolérerons aucune mesure de rétorsion à l'encontre de quiconque s'exprime de bonne foi. Votre voix compte et nous vous écouterons.



Nous vous remercions de votre engagement à respecter le Code de Conduite des Affaires dans le cadre de vos activités quotidiennes chez Nyrstar.

Je vous remercie,

Guido Janssen  
Directeur général



# Les Valeurs Nyrstar

Chez Nyrstar, la manière de travailler et la motivation déterminent nos agissements au quotidien. Nous nous engageons à créer un environnement de travail sain et sécuritaire et à bâtir une culture qui incite nos employés à travailler en équipe et avec respect pour chacun. Pour atteindre cet objectif, nous devons garder en tête ces valeurs, au jour le jour, car nos valeurs et nos salariés sont intrinsèquement liés.

## QUELLE EST LA SIGNIFICATION DU CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE POUR VOUS

Le code de conduite professionnelle s'applique de manière égale au travers de l'ensemble du Groupe Nyrstar, quel que soit le site ou le pays dans lequel nous opérons. Toute infraction aux lois applicables, au Code de conduite professionnelle ou à toute autre politique de Nyrstar peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nyrstar apprécie l'aide de salariés qui identifient les problèmes potentiels à résoudre ou les lacunes à compenser. Comme déjà indiqué dans ce Code, nous encourageons fortement tous les salariés à se manifester s'ils identifient un problème ou rencontrent un point critique. Qu'il s'agisse d'un risque pour la sécurité lié à nos activités, d'un problème de harcèlement sur le lieu de travail ou d'un cas pouvant évoquer un vol ou une fraude : la première chose à faire est d'exposer le problème ou d'engager une discussion.



## Respect des valeurs de Nyrstar

• Aidez-nous à intégrer les valeurs de Nyrstar dans la culture de notre organisation

<p><b>RESPECT</b> « TENIR COMPTE DE L'IMPACT »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je tiens compte du bien-être de mes collègues, de mes communautés et de nos clients.</li> <li>• Je réfléchis avant d'agir.</li> <li>• J'écoute activement les différents points de vue.</li> </ul>	<p><b>APPARTENANCE</b> « ASSUMER SES RESPONSABILITÉS »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis attaché au succès de l'entreprise et cela se voit dans mes actions et mes résultats.</li> <li>• Je prends des décisions dans l'intérêt général de l'entreprise.</li> <li>• J'encourage et motive les autres à prendre des initiatives et à apporter des changements positifs.</li> </ul>	<p><b>EXCELLENCE</b> « ÊTRE LE MEILLEUR »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je me surpasse et incite les autres à faire de même.</li> <li>• Chaque jour, j'aspire à faire mieux que la veille.</li> </ul>	<p><b>TRAVAIL D'ÉQUIPE</b> « GAGNER ENSEMBLE »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je collabore et soutiens mes collègues et partenaires.</li> <li>• Je parle honnêtement et demande un retour constructif à mes collègues.</li> <li>• Je crois que la diversité contribue à notre succès.</li> </ul>	<p><b>INTÉGRITÉ</b> « FAIRE CE QUE VOUS »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je respecte mes engagements.</li> <li>• J'ai le courage de faire ce qui est juste.</li> <li>• Je respecte les normes les plus élevées, y compris le code de conduite de Nyrstar, dans toutes mes actions.</li> </ul>
--	--	--	--	---



# Nos engagements envers la société >

## RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Chez Nyrstar, nous nous engageons à respecter les principes des droits du travail tels qu'énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail). Dans cette mesure, nous ne tolérons pas le travail des enfants, ni toute forme de travail forcé, ni la traite des êtres humains ni des pratiques connexes dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous n'acceptons pas non plus la contrainte physique ni aucune forme d'abus.

La déclaration de politique globale de Nyrstar concernant l'esclavage moderne, le travail forcé et la traite des êtres humains figure sur le site [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)



Pour plus d'informations concernant la sécurité, la santé, l'environnement & la communauté, veuillez contacter votre représentant local ou consulter le site [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com), ou intranet

## UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE ET ÉTHIQUE

Une gestion responsable de nos produits et de nos activités peut contribuer positivement à l'évolution de la société vers des modes de production et de consommation plus durables. Des pratiques commerciales responsables et durables protègent et renforcent notre mission mondiale visant à gérer et à rendre notre entreprise plus résiliente et compétitive.

Nos partenaires commerciaux, tels que les fournisseurs, les vendeurs et les intermédiaires, sont essentiels pour nos activités et pour répondre aux attentes de nos clients. Mais, dans le même temps, les actions de nos partenaires commerciaux peuvent nuire à notre réputation et impliquer notre responsabilité légale. Aussi, nous choisissons nos partenaires avec soin et effectuons une vérification avant toute collaboration, pour exclure les risques que Nyrstar ne souhaite pas prendre.

Nyrstar adhère pleinement au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Nous nous sommes engagés à ne pas acheter de matières premières, qui à notre connaissance, contiennent des minéraux directement ou indirectement utilisés pour financer et perpétuer des conflits armés.



La déclaration de politique globale concernant l'approvisionnement responsable figure sur le site [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)

## SÉCURITÉ, SANTÉ, ENVIRONNEMENT ET COMMUNAUTÉ

Un point est primordial : la sécurité. Nous estimons qu'il est possible de prévenir les maladies et blessures liées au travail. En matière de santé et de sécurité, Nyrstar souhaite que ses salariés puissent rentrer chez eux, sains et saufs, tous les jours, à la fin de leur journée de travail. Dans les mines et les fonderies de Nyrstar, des procédures et des directives de sécurité très spécifiques sont en vigueur. Chacun de nous a la responsabilité d'agir à titre exemplaire en matière de sécurité et d'assurer le bien-être et la santé de ses collègues, partenaires commerciaux et visiteurs. Nous pensons que de bonnes conditions de sécurité et une bonne santé sont essentielles et constituent la base pour de bons résultats commerciaux. Nous nous efforçons d'identifier, de surveiller et de minimiser les niveaux d'exposition aux risques chimiques, physiques, biologiques et ergonomiques.

La réduction à un minimum des impacts environnementaux représente l'un des principaux défis de notre industrie. Les aspects environnementaux qui nous préoccupent le plus sont liés à l'eau, à l'énergie, aux émissions dans l'air, aux déchets, à la gestion des terres et des matériaux. En reconnaissant l'importance de l'environnement pour notre entreprise, nous donnons la priorité à ces enjeux environnementaux. De plus, nous cherchons à entretenir un dialogue permanent avec les organismes et groupes gouvernementaux qui pourraient être affectés par nos activités commerciales.

Le non-respect d'une des politiques de Nyrstar concernant la sécurité, la santé, l'environnement et la communauté peut gravement nuire à l'engagement de l'entreprise pour atteindre l'excellence en matière d'environnement et de sécurité. Les agissements mettant en danger la sécurité, des conditions de travail dangereuses ou des quasi-accidents doivent être signalés de manière appropriée par les canaux correspondants. Nous formons nos employés aux meilleures pratiques de travail et aux procédures d'exploitation standard en vue de leur faire prendre pleinement conscience de la situation de travail et de leur conférer une bonne compréhension du domaine dans lequel ils travaillent de sorte qu'ils puissent exécuter leur travail en toute sécurité, dans les délais imposés et avec un haut degré de qualité.

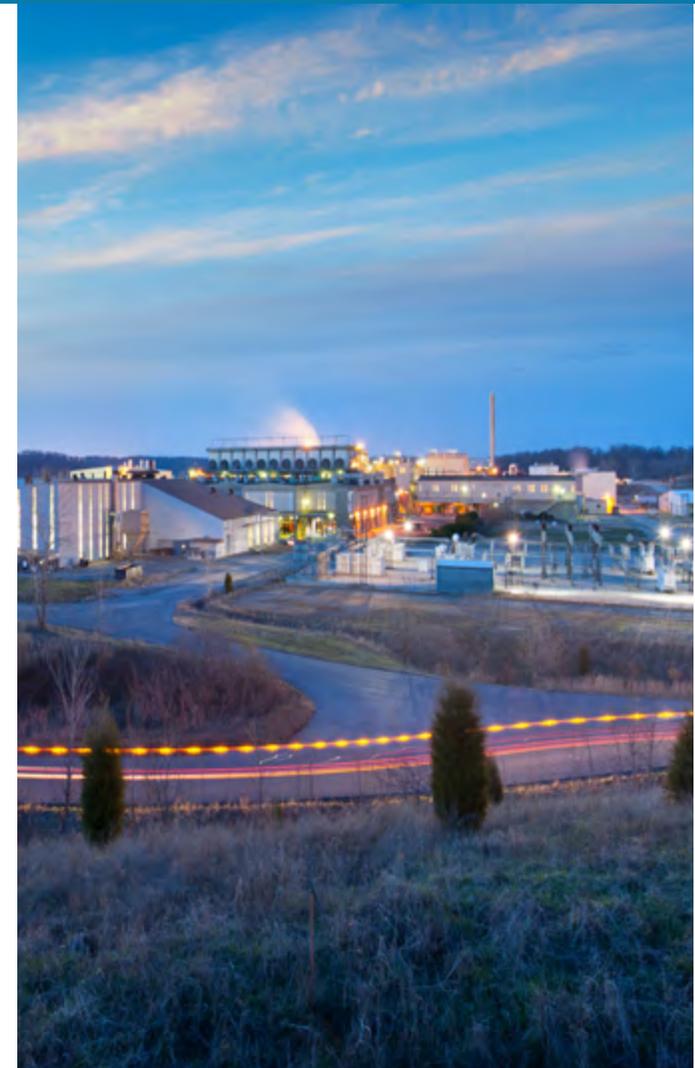
Les salariés, les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les visiteurs de Nyrstar ne doivent en aucun cas être sous l'influence de l'alcool et de drogues illégales lorsqu'ils se présentent au travail dans les locaux de l'entreprise ou lorsqu'ils effectuent des travaux pour le compte de Nyrstar sur un autre site. Le port d'armes à feu, de couteaux ou autres armes dangereuses sur le site de Nyrstar est interdit, sauf s'il est officiellement requis pour l'exercice du travail.

## CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS LOCALES ET MONDIALES

### Concurrence loyale et respect des lois antitrust

Nyrstar aspire à opérer sur le marché grâce à des performances supérieures, à la concurrence et à la qualité et non avec des pratiques contraires à l'éthique et néfastes à la concurrence. Ces pratiques anticoncurrentielles illégales peuvent désigner les ententes sur les prix, les accords qui restreignent l'offre et l'échange d'informations sensibles sur le plan de la concurrence.

Le droit antitrust (parfois également appelé « droit de la concurrence ») interdit les pratiques anticoncurrentielles formelles et informelles entre concurrents, clients ou fournisseurs. Il s'oppose également à la position de monopole, aux transactions commerciales anticoncurrentielles et à l'abus de position dominante. Les autorités régulatrices ont le pouvoir d'imposer de lourdes amendes aux entreprises et aux particuliers, qui enfreignent les règles de la concurrence. Les entreprises peuvent également être poursuivies en dommages-intérêts et, dans certains endroits, la violation des règles antitrust peut constituer une infraction pénale, et les employés coupables peuvent subir des sanctions financières ou être envoyés en prison. En cas de doute sur certains comportements susceptibles d'avoir un élément anticoncurrentiel, veuillez contacter le service légal de Nyrstar.



Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique antitrust / politique de Nyrstar dédiée à la concurrence et figurant sur l'intranet et sur [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)

## Anticorruption, cadeaux et marques d'hospitalité

La corruption et les pots-de-vin sont des actes illégaux et ne correspondent absolument pas aux valeurs éthiques de Nyrstar. Non seulement nous nous conformons aux lois anticorruption, mais nous nous efforçons également de minimiser les risques qui pourraient présenter une opportunité pour un comportement malhonnête au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Toute violation des lois anticorruption par Nyrstar, ses salariés ou l'un de ses partenaires commerciaux risque d'entraîner des conséquences graves.

Le fait d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou des marques d'hospitalité constitue souvent un acte de corruption. Les cadeaux et invitations raisonnables, remis à titre de geste de politesse habituel en vue de nouer des relations commerciales, sont généralement acceptés s'ils ne sont pas destinés à influencer le résultat d'une décision commerciale ou s'ils ne peuvent pas être interprétés comme une intention de l'influencer. Pour cette raison, Nyrstar a défini des seuils monétaires et un processus d'approbation par la direction de certains cadeaux et formes de divertissement.

## Comptabilité exacte, fraude, blanchiment d'argent et vol

Nous comptons sur chaque salarié pour que les livres et les comptes de Nyrstar soient tenus conformément aux principes comptables requis ainsi que selon le système de contrôles internes de Nyrstar. Tous les documents commerciaux et communications doivent être précis et conformes à la réalité.

Nyrstar prend également les mesures nécessaires pour empêcher tout blanchiment de produits du crime au sein de Nyrstar ou de notre chaîne d'approvisionnement. Dans cette mesure, nous avons déployé des mécanismes de gestion des vérifications de la solvabilité ainsi qu'une procédure d'examen des antécédents des partenaires commerciaux. Une comptabilité inexacte, des activités frauduleuses, le blanchiment d'argent et le vol constituent des délits et seront signalés aux autorités sans hésitation.

## Examen des sanctions et contrôles des exportations

De nombreux pays connaissent des lois régissant la conformité en matière commerciale. Ces lois restreignent l'importation à partir de pays assujettis à des sanctions ou l'exportation vers ces pays ou par le biais de ces pays. Ces lois interdisent également les transactions avec des organisations criminelles et des individus qui ont fait l'objet de sanctions. La conformité en matière commerciale est un thème extrêmement complexe et sujet à des changements constants, qui varient en fonction des circonstances économiques et politiques. Pour cette raison, Nyrstar effectue des contrôles préalables soigneux (due diligence) sur les clients et les partenaires commerciaux avant de s'engager dans une relation commerciale.



Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique anticorruption de Nyrstar qui figure sur l'Intranet ou sur [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)



# Nos engagements

A large industrial warehouse filled with stacks of aluminum extrusions. The extrusions are arranged in long, neat rows on wooden pallets, extending into the distance. The lighting is bright, highlighting the metallic sheen of the aluminum. The floor is a smooth, light-colored concrete.

**respectifs**

## RESPECT MUTUEL

Nyrstar est un employeur garantissant l'égalité des chances. L'égalité et la diversité sont au cœur de notre identité et de notre mode de fonctionnement. Nous apprécions le travail avec des salariés provenant de tous horizons et nous misons sur la diversité afin d'inspirer une culture d'intégrité, de respect et d'innovation pour stimuler notre entreprise, améliorer notre compétitivité et servir nos clients à travers le monde.

Nous travaillons tous mieux lorsque nous nous sentons en sécurité et intégrés. Chez Nyrstar, nous ne tolérons pas l'intimidation, la discrimination, le harcèlement, ni toute autre forme d'abus mental ou physique. Si vous êtes témoin de telles situations, vous devez agir. Il faut savoir que les commentaires déplacés, sexuels ou inappropriés qui peuvent être perçus comme amusants par certaines personnes, peuvent être interprétés comme offensants, intimidants ou désobligeants par d'autres. Si vous sentez que vous-même ou quelqu'un d'autre sur le lieu de travail êtes victime d'intimidation ou de discrimination, vous devez agir et le signaler.

## PROTECTION DE NOS DONNÉES PERSONNELLES, GESTION DES DONNÉES CONFIDENTIELLES

Nos salariés, clients et partenaires commerciaux font confiance à Nyrstar pour protéger leurs informations confidentielles conformément à la législation applicable en matière de confidentialité et aux politiques de Nyrstar en matière de protection des données. Tous les documents en possession de Nyrstar, sous forme physique ou électronique, doivent être conservés conformément aux directives de Nyrstar concernant la conservation des dossiers et aux exigences légales applicables. Vous ne devez jamais laisser traîner dans des espaces publics des matériaux contenant des informations confidentielles (sous forme papier ou sur supports de données) au sujet de Nyrstar. Même après résiliation de votre contrat de travail avec Nyrstar, il vous incombe de protéger les informations confidentielles et privées de Nyrstar.



Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de protection des données de Nyrstar qui figure sur l'Intranet ou sur [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)



Pour plus d'informations sur la façon de signaler un problème, veuillez vous reporter au « Protocole concernant la notification et l'enquête des réclamations », qui figure sur l'intranet.

## CONFLITS D'INTÉRÊT

Nous devons tous éviter les situations qui peuvent entraîner un conflit entre nos intérêts personnels et les intérêts commerciaux de Nyrstar. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque les intérêts personnels ou les activités d'un salarié influencent, ou semblent influencer, sa capacité d'agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise. Si une personne avec laquelle un salarié de Nyrstar entretient une relation personnelle étroite vient à être impliquée dans une activité commerciale en relation avec Nyrstar, il / elle doit immédiatement l'indiquer à la direction et au service des ressources humaines et doit se retirer de toute prise de décision en relation avec ces activités.

Les situations potentiellement conflictuelles doivent être portées à l'attention du supérieur du salarié, du responsable des ressources humaines, du service de conformité ou de la ligne téléphonique d'assistance et de signalement (voir la rubrique « Ressources à votre disposition » figurant à la fin du présent Code).

## SIGNALEMENT DES VIOLATIONS, TRANSMISSION DES PRÉOCCUPATIONS ET GARANTIE DE L'ABSENCE DE REPRÉSAILLES

Chacun de nous a la responsabilité de contribuer à protéger l'intégrité et la réputation de Nyrstar. Si vous constatez, rencontrez ou soupçonnez un comportement illégal ou contraire à l'éthique, que ce comportement vous concerne, votre supérieur hiérarchique, votre directeur ou toute autre personne, ou si vous avez une question relative à la conduite des affaires, il est important d'agir. Différents canaux sont à la disposition des salariés pour signaler de tels cas.

Avant tout, il est essentiel de discuter des préoccupations et des inquiétudes avec le responsable direct ou avec le supérieur hiérarchique (sauf si le responsable direct ou le supérieur hiérarchique est impliqué dans l'affaire).

Si le problème n'est pas traité de manière adéquate, vous pouvez contacter le responsable de la conformité de Nyrstar ou vous pouvez signaler votre problème auprès de la ligne téléphonique d'assistance et de signalement de Nyrstar. La ligne téléphonique d'assistance et de signalement est gérée par un partenaire externe de Nyrstar. Vous pouvez la joindre 24h / 24 et 7j / 7 dans n'importe quelle langue, par téléphone et Internet ([www.nyrstar.ethicspoint.com](http://www.nyrstar.ethicspoint.com)). Le signalement peut être fait en toute confiance et de manière anonyme, si vous le souhaitez. Les numéros de téléphone gratuits par pays sont disponibles sur l'intranet de Nyrstar et dans le « Protocole de Nyrstar concernant la notification et l'enquête des réclamations ».

Les personnes signalant en toute bonne foi une violation (présumée) ou un comportement malhonnête, avec suffisamment d'informations pour étayer leurs allégations, recevront une réponse rapide. Tous les problèmes signalés seront traités de manière confidentielle indépendamment du poste ou de l'ancienneté.

Nyrstar ne tolérera pas les salariés qui font sciemment de fausses déclarations relatives à des comportements fautifs.

Nyrstar ne tolérera pas non plus les représailles ni les salariés cherchant à se venger d'un autre salarié qui a signalé un problème, a fait part d'une préoccupation ou qui s'est plaint d'un comportement. Les exemples de représailles comprennent les rétrogradations, les évaluations de rendement inappropriées, le licenciement, le harcèlement et les menaces. Quiconque se livre à des représailles fera l'objet de mesures disciplinaires, qui peuvent aller jusqu'au licenciement immédiat.



# Informations supplémentaires



## [WWW.NYRSTAR.COM](http://WWW.NYRSTAR.COM)

Nyrstar a conçu et déployé un programme concernant la conformité et la conduite des affaires, servant à informer et éduquer en permanence le personnel et à identifier les risques potentiels de non-conformité dans l'organisation. De cette manière, nous souhaitons instaurer une culture de conformité qui répond aux normes les plus élevées dans l'ensemble du groupe Nyrstar. De nombreuses ressources sont disponibles pour le personnel. Les salariés sont régulièrement formés et informés sur les politiques et procédures applicables. Les politiques, déclarations de conformité et autres contenus connexes tels que le matériel de formation seront publiés sur l'Intranet de Nyrstar ou sur le site Web public de l'entreprise [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com).



Le service de conformité de Nyrstar peut être joint à [compliance.officer@nyrstar.com](mailto:compliance.officer@nyrstar.com). Comme décrit dans ce code, vous pouvez également contacter ou écrire à une source indépendante en utilisant la ligne d'assistance et de signalement en ligne ([www.nyrstar.ethicspoint.com](http://www.nyrstar.ethicspoint.com)) ou par téléphone.



Pays	Numéro du téléphone
Australie	1800 451 595
Belgique	0800 71 804
France	0 805 08 05 72
Pays-Bas	0800 0229341
Suisse	0800 838 507
États-Unis	(855) 625-0615